



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

*Le directeur général
de la sécurité civile et de la gestion des crises*

M. Sébastien DELAVOUX
Collectif CGT des SDIS
263 rue de Paris
93 515 Montreuil CEDEX

Paris, le **- 7 NOV. 2024**
Réf. : DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/2024- 065

Cher Monsieur,

Vous avez interrogé mes services au sujet de la présence de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans la tenue de protection incendie et secours techniques, de sa capacité de filtration des particules fines ainsi que sur l'opportunité de labelliser un protocole de lavage de ces tenues.

La direction générale est mobilisée depuis 2017 sur la problématique des PFAS et de leur utilisation par les services d'incendie et de secours.

Concernant le volet spécifique des tenues, plusieurs actions sont en cours à ce sujet.

Tout d'abord, s'agissant de la présence de PFAS injectés dans la tenue de protection incendie et secours techniques, les étoffes utilisées par les confectionneurs ne comportent pas de PFAS dans les tissus de l'EPI dans la mesure où la fibre utilisée présente par nature des caractéristiques ininflammables.

Cela étant, certains PFAS (et notamment le C6), dont le nombre et les caractéristiques sont conformes à la réglementation REACH, sont utilisés mais exclusivement pour respecter l'exigence d'imperméabilité. L'utilisation de ces particules à des fins d'imperméabilisation est conforme à la réglementation européenne en vigueur.

Par ailleurs, s'agissant de la capacité de la nouvelle tenue de protection incendie et secours techniques à filtrer les particules fines, je vous informe que le protocole de filtration spécifique aux tenues s'inspirera de celui de la cagoule filtrante, certifié par un organisme notifié ayant la compétence pour valider le taux de filtration minimum à 70%. La plage de filtration pour les tailles des particules est classifiée entre 0,1µm et 10µm.

Ce protocole a déjà fait l'objet d'essais en laboratoire et permet de confirmer que le complexage de la coque interne et externe de la nouvelle tenue permet d'atteindre ce résultat. La nouvelle tenue constitue ainsi une réelle avancée en matière de protection des sapeurs-pompiers contre les particules fines.

Enfin, s'agissant de l'opportunité de labelliser un protocole de lavage des tenues de protection incendie et secours techniques, les services de la direction des sapeurs-pompiers se sont d'ores et déjà engagés sur cet objectif et ce, pour les EPI de manière générale. Ainsi, un référentiel technique viendra préciser ce protocole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,


Julien MARION